

Mise en œuvre du
décret paysage à l'EIB
pour les (pas si) nuls

Le décret paysage est entré en vigueur, qu'est-ce que ça change?

Je n'obtiens plus mon diplôme **en réussissant chaque année d'études**, mais bien **en acquérant tous les crédits à mon programme pendant un cycle**

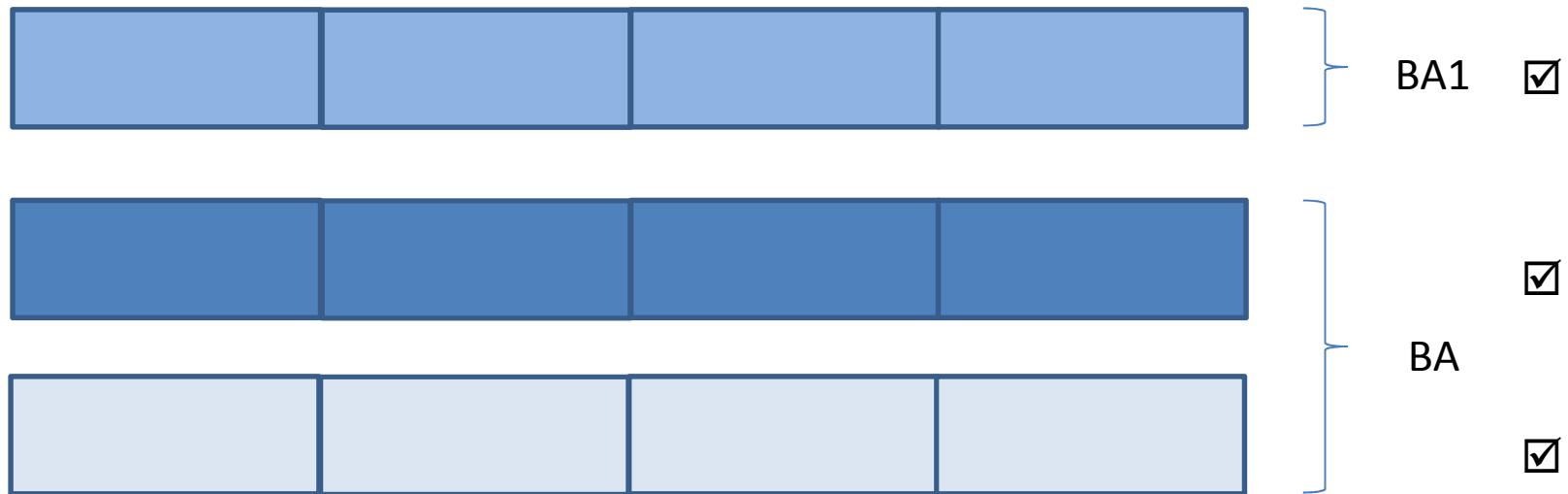
Je peux donc ne pas réussir certains cours durant une année mais...

- Le **meilleur scénario** reste de **réussir chaque année 60 crédits**
- Tout cours qui n'est pas réussi une année viendra en surcharge d'une autre année. Si je veux réussir en cinq ans, un « retard » est donc permis, mais ce retard augmente l'effort que j'aurai à fournir les années suivantes
- Si ce « **retard** » **dépasse 15 crédits** à un moment ou à un autre des 5 années, il provoquera un **allongement de mes études** (→ minimum 6 ans)
- En particulier:
 - ❖ plus de 15 crédits non réussis en BA1 m'empêcheront de passer au bloc 2 (je pourrai seulement en prendre quelques cours, si le jury est d'accord)
 - ❖ plus de 15 crédits non réussis à la fin de mon BA m'empêcheront de m'inscrire au master

Mais voyons cela en détails dans la suite

Je suis étudiant en bachelier (1/5)

Parcours idéal

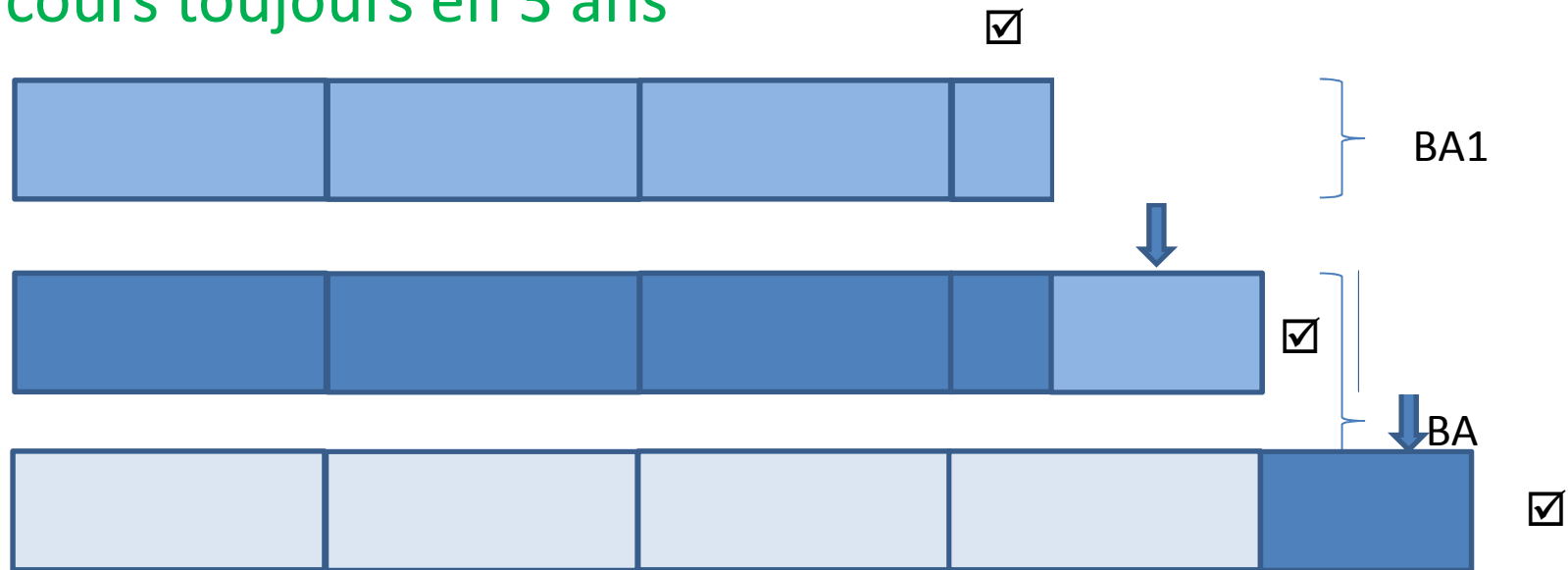


Je réussis :

- les 60 ECTS de BA1,
- puis les 60 ECTS du bloc 2,
- puis les 60 ECTS du bloc 3

Je suis étudiant en bachelier (2/5)

Parcours toujours en 3 ans



Je réussis :

- au moins 45 ECTS de BA1
- puis 60 ECTS : ceux restants du BA1 et le reste du bloc 2,
- puis tous les ECTS (max 75!) restants

Je suis étudiant en bachelier (3/5)

Parcours toujours en 3 ans (généralisation)

J'ai acquis (réussis ou octroyés):

- Année 1 : $x \geq 45$ ECTS de BA1
- Année 2 : y ECTS parmi les 60 ($60 - x$ restants du BA1 et x du bloc 2) qui figurent à mon programme d'année, t.q. $x + y \geq 105$

Rem: sous réserve d'acceptation du jury, je peux m'inscrire à $60 + z$ ($0 \leq z \leq 15$) ECTS pour ne pas accumuler trop de retard

- Année 3 : les $(180 - x - y) \leq 75$ ECTS restants

Tous les autres cas? Au moins une 4^{ème} année

Je suis étudiant en bachelier (4/5)

Parcours en plus de 3 ans

J'ai acquis (réussis ou octroyés):

- **Année 1** : $x < 45$ ECTS de BA1
 - je termine mes ECTS de BA1
(si $30 \leq x \leq 44$, le jury peut m'autoriser à prendre quelques cours du bloc 2)

BA1

- **Année 2** (avec $x \geq 45$) : y ECTS parmi les 60 (+ z) ($60 - x$ restants du BA1 et les $x (+ z)$ du bloc 2) à mon programme d'année, t.q. $x + y < 105$
 - il me reste plus de 75 ECTS en bachelier
 - je ne peux pas les obtenir en une seule année
- **Année 3** (avec $x + y \geq 105$) : pas tous les $(180 - x - y) \leq 75$ ECTS restants
 - je dois les obtenir l'année suivante

BA

Je suis étudiant en bachelier (5/5)

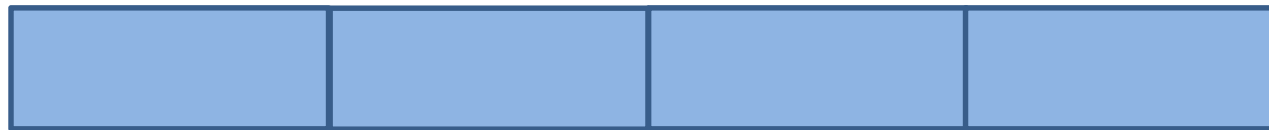
Double inscription BA et MA

Je n'ai pas acquis les 180 ECTS de mon bachelier, mais il m'en reste **max 15** à acquérir:

- Je m'inscris en BA pour acquérir les ECTS restants
- Je peux m'inscrire en MA pour les 60 ECTS du bloc 1, moyennant le paiement de droits complémentaires (car 2^{ème} diplôme) de $\pm 270\text{€}$
- Je donne la priorité à la réussite des ECTS de BA (sinon pas de délibération du MA), et j'essaie d'acquérir au moins 45 ECTS du MA (cf. infra)

Je suis étudiant en master (1/4)

Parcours idéal



Bloc 1



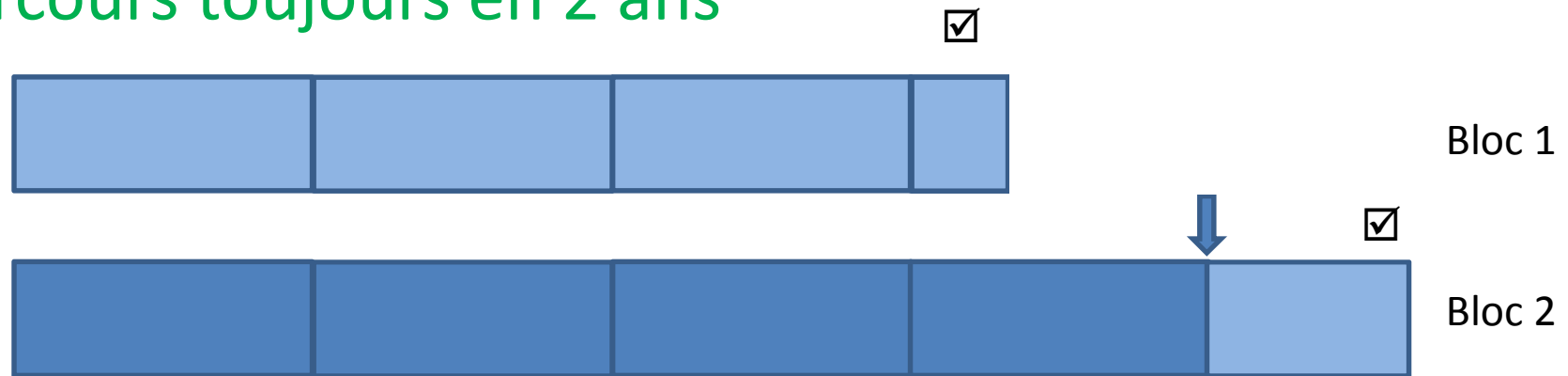
Bloc 2

Je réussis :

- les 60 ECTS du bloc 1,
- puis les 60 ECTS du bloc 2

Je suis étudiant en master (2/4)

Parcours toujours en 2 ans



Je réussis :

- au moins 45 ECTS du bloc 1
- puis tous les ECTS (max 75!) restants

Je suis étudiant en master (3/4)

Parcours toujours en 2 ans (généralisation)

J'ai acquis (réussis ou octroyés):

- Année 1 : $x \geq 45$ ECTS du bloc 1
- Année 2 : les $(120 - x) \leq 75$ ECTS restants

Tous les autres cas? Au moins une 3^{ème} année (partielle) :

- S'il ne me reste que le MFE à présenter : je peux le présenter et être délibéré durant la session de janvier
→ 2 ans et demi!
- S'il me reste autre chose que le MFE à présenter : je suis délibéré au terme de la session de juin → 3 ans (au moins)

Je suis étudiant en master (4/4)

Parcours en plus de 2 ans

J'ai acquis (réussis ou octroyés) $x < 45$ ECTS du bloc 1 (année 1):

Si $x < (60 - \text{nb d'ECTS du MFE})$:

→ je m'inscris pour l'année 2 avec 60 ECTS : $(60 - x)$ du bloc 1 et x (pas le MFE!) du bloc 2

→ Je termine d'acquérir les 120 ECTS pendant l'année 3

Si $45 > x > (60 - \text{nb d'ECTS du MFE})$:

→ Je dois avoir au moins 60 ECTS pour l'année 2, donc je m'inscris pour l'année 2 avec $(60 - x)$ du bloc 1 et 60 ECTS du bloc 2 (total $> 75!!$)

→ Je suis assez réaliste pour comprendre que je ne réussirai pas tout en un an, et je garde le MFE (par ex) pour l'année 3 (potentiellement une ½-année s'il ne me reste que le MFE)